

Manifeste du Collectif des associations socioculturelles de Grenoble

Depuis plusieurs mois, la grande majorité des associations socioculturelles (ASC) de Grenoble ont travaillé collectivement pour dresser un bilan non exhaustif de leurs actions, de leurs difficultés et des propositions pour améliorer leur impact, leurs conditions de travail et la relation partenariale avec la Ville.

Ce document a été validé par les conseils d'administration des associations signataires et s'adresse aux candidats à l'élection municipale de 2020.

Signataires : La Cordée - La Baja - MJC Abbaye - Maison Enfance Prémol - MJC Allobroges - MJC Mutualité - MJC Anatole France - MJC théâtre Prémol - MJC Parmentier - MJC Eaux Claires - ASC Chorier Berriat - MJC Lucie Aubrac - Maison Enfance Teisseire Malherbe
En attente de validation : MPT Saint Laurent - Maison Enfance Bachelard

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	3
1. LA PLACE DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES DANS LE PROJET EDUCATIF GRENOBLOIS	4
1-1 L'accueil des enfants en centre de loisirs extrascolaire et périscolaire en.....	4
complémentarité avec l'école	4
1-2 L'accompagnement des adolescents et les passerelles vers la mission	6
jeunesse 16-25 ans de la Ville	6
1-3 La mixité sociale	7
1-4 Les séjours	8
1-5 L'accès à la Culture	8
1-6 La découverte de l'environnement : montagne et campagne	9
1-7 Les secteurs socio sportifs.....	10
2/ LA VIE DE QUARTIER ET LE DEVELOPPEMENT SOCIAL DU TERRITOIRE	11
2-1 L'animation sociale de quartier	11
2-2 Les secteurs adultes	12
2-3 Quelle gouvernance pour permettre la participation des habitants ?	13
3/ L'AVENIR DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES :	14
COMMENT SORTIR DE LA PRECARITE ET ASSURER LEUR PERENNITE ?	14
3-1 Le financement général	14
3-2 Relations entre la Ville et les associations : état des lieux et pistes d'amélioration	14
3-2.1 Travail en collaboration Ville et ASC	14
3-2.2 Financements Ville / ASC	15
3-2.3. Les locaux	16
3-3 Les équipes de salariés	16
3-4 Les transports.....	17
Conclusion.....	17

Introduction

Il existe à ce jour 19 associations socioculturelles (ASC) à Grenoble, implantées sur l'ensemble du territoire de la Ville. Ces associations sont des acteurs historiques essentiels : elles sont nées d'initiatives d'habitants qui ont voulu créer des lieux d'épanouissement et d'émancipation des jeunes, et plus largement des habitants. Elles s'organisent autour de valeurs fortes : la laïcité, l'ouverture sur le monde, le respect de soi et des autres, la sensibilisation à la citoyenneté, la tolérance, le pluralisme des idées et la solidarité. Ces valeurs sont portées à la fois par les bénévoles, les salariés et les adhérents.

Chaque association présente des spécificités, des forces mais leurs actions s'articulent principalement autour des axes suivants :

- Une offre socioculturelle et socio-sportive de qualité sur les temps péri- et extra- scolaires en direction des enfants et des jeunes grenoblois.
- Une offre d'activités « adultes » accessible et variée qui fait de ces lieux des espaces intergénérationnels où l'on apprend tout au long de la vie.
- L'accès à la culture par la pratique, la diffusion et surtout la médiation.
- L'accompagnement et la valorisation de projets de jeunes (adolescents et jeunes adultes) pour leur permettre de gagner en autonomie et en confiance.
- Une gestion démocratique qui fait une large place aux usagers et aux habitants des quartiers.
- Une participation à la vie des quartiers par l'organisation d'animations de proximité, très souvent en partenariat avec les autres acteurs des quartiers pour démultiplier notre force et notre impact.

Ces valeurs et ces actions sont d'autant plus importantes et pertinentes que les enjeux contemporains nous engagent collectivement à lutter contre la montée de l'individualisme, l'enfermement numérique qui guette les enfants, l'augmentation des inégalités d'accès aux droits, à la culture, la reproduction sociale qui n'en finit pas, la tendance à l'entre-soi et les nouvelles vagues de racisme.

Nos associations sont reconnues comme des acteurs incontournables dans les quartiers. Pourtant, elles sont parfois l'objet de critiques violentes et présentent des fragilités plus ou moins grandes qui pourraient les mettre en danger. Devant ce constat, la très grande majorité des associations ont constitué un collectif en 2017 pour partager des informations, des problématiques, construire des solutions et les proposer de manière cohérente et concertée à la Ville de Grenoble, notre principal partenaire.

Notre collectif a décidé de se saisir du contexte des élections municipales pour présenter nos associations, nos forces, nos axes de développement et nos besoins. Nous voulons construire dès à présent une nouvelle base de partenariat avec la prochaine équipe municipale. Pour cela, nous avons travaillé collectivement des premières propositions autour de 4 enjeux majeurs :

- 1) La place des associations socioculturelles dans le projet/paysage éducatif grenoblois,**
- 2) Le rôle des associations socioculturelles dans la vie de quartier et le développement social du territoire,**
- 3) La participation des habitants,**
- 4) Les moyens (financiers et techniques) nécessaires à l'activité des associations socioculturelles.**

**Le collectif des associations socioculturelles
en quelques chiffres**

Chiffres pour 13 associations 2017-2018

- Plus de 8 000 adhérents
- Plus de 170 administrateurs bénévoles
- 6 000 enfants et jeunes accueillis
- 8.41 salariés équivalent temps plein en moyenne par association

1. LA PLACE DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES DANS LE PROJET EDUCATIF GRENOBLOIS

Les associations socioculturelles contribuent largement au projet éducatif grenoblois, de la petite enfance à l'âge adulte. En lien avec un réseau de partenaires institutionnels et associatifs, elles jouent un rôle capital dans l'accueil des enfants sur les temps extrascolaire et périscolaire. Leur connaissance des publics, leur lien de proximité et leur ancrage fort dans les différents quartiers et territoires qu'elles occupent, leur permettent de prendre en compte les enjeux éducatifs, mais également les enjeux sociaux et culturels dans l'accueil des enfants.

Elles proposent aux enfants des activités de découverte, de pratique, d'éveil qui ont un rôle certain dans leur construction, leur épanouissement et même, dans certains cas, dans leur réussite éducative. Nous avons identifié des priorités qui méritent toute notre attention ainsi que celle de la Ville de Grenoble.

1-1 L'accueil des enfants en centre de loisirs extrascolaire et périscolaire en complémentarité avec l'école

L'accueil quotidien des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires fait l'objet d'une attention renforcée de la part des parents qui expriment un besoin d'accueil garantissant en premier lieu la sécurité physique, morale et affective de leurs enfants. Mais cela ne se limite pas à ce besoin ! Ces temps libres sont également porteurs d'enjeux essentiels en matière d'égal accès des enfants à des propositions de loisirs éducatifs de qualité favorisant la détente, l'exercice du choix, le développement, l'épanouissement et l'enrichissement de la personnalité, l'apprentissage de la vie en collectivité.

En effet, les projets éducatifs et pédagogiques d'accueil mis en place visent à accompagner les enfants dans leur développement. Ils tiennent compte des réalités des publics qui sont souvent bien différentes d'un quartier à l'autre. Ces acteurs « décentralisés » de l'éducation et de l'accompagnement social, mènent une action au plus près de ces réalités. Par exemple, en favorisant des accueils visant la mixité, le vivre ensemble, l'émancipation, la découverte culturelle...

Ce travail doit s'appuyer sur de vraies équipes de professionnels formés. Les champs d'actions développés font partie d'un projet global qui doit s'inscrire dans une démarche co-éducative visant à renforcer la cohésion entre les différents acteurs éducatifs. Cette continuité éducative recherchée reste toutefois complexe dans la réalité quant à sa mise en place concrète. En effet, une transversalité écoles-périscolaire Ville-associations efficace, laissant à chacun sa spécificité pour une meilleure complémentarité, est parfois difficile à mettre en œuvre. Il serait intéressant que les

structures socioculturelles partenaires et leurs objectifs éducatifs soient mieux connus des équipes scolaires et périscolaires des écoles et que des traits d'unions soient favorisés. De la même manière, il faudrait que les objectifs éducatifs du périscolaire organisé par la Ville soient mieux partagés avec les associations.

Nous intervenons également en accompagnement à la scolarité, aussi bien en direction des primaires que des secondaires. Ce travail permet une relation privilégiée avec les familles, les établissements scolaires et les enseignants.

Points de vigilance - alertes techniques

- Une législation de plus en plus contraignante pour les organisateurs d'accueils de loisirs : la réglementation impose des quotas d'animateurs formés extrêmement contraignants. 50% du personnel des accueils de loisirs doivent être titulaires du BAFA complet (auparavant, il en fallait 70%, mais diplômés ou stagiaires). Nous ne trouvons plus assez d'animateurs possédant le BAFA complet.
- Un besoin d'équipes formées et pérennes peu compatible avec le statut CEE :
 - Les animateurs qui travaillent dans les accueils de loisirs durant les vacances et mercredis sont rémunérés par un contrat appelé « Contrat d'Engagement Educatif » (CEE) très contraignant : la personne n'a pas le droit de travailler plus de 80 jours par an avec ce type de contrat, toutes associations confondues. Pour mémoire, vacances + mercredis = environ 110 jours. Conséquence : un animateur compétent ne peut pas rester dans une association toute l'année.
 - Pour les accueils de loisirs périscolaires, il est interdit de signer un CEE. Comme une même personne ne peut pas travailler dans une même entreprise sous deux contrats différents, nous ne pouvons pas faire travailler un même animateur à la fois en CEE durant les vacances et en CDD ou CDI durant les soirées. La cohérence pédagogique et la continuité éducative ne sont donc pas privilégiées.
- Le statut de l'animateur en contrat d'engagement éducatif est fragilisé, étant dérogatoire au droit du travail : la réglementation des CEE se durcit de plus en plus, ce qui nous fait craindre la suite logique qui sera la disparition de ce statut. Il faut savoir que le coût d'un salaire horaire est égal à 2,5 fois le coût du forfait CEE. Le jour où ce statut disparaît, les accueils de loisirs disparaîtront aussi.
- La gratuité proposée sur le périscolaire de la ville de Grenoble pose un problème à certaines associations et crée des difficultés quotidiennes qui nuisent grandement au fonctionnement des accueils de loisirs.

Propositions

- Concernant le périscolaire, remettre en place des comités de pilotage du PEDT localement (à l'échelle du quartier ou du secteur selon la réalité du territoire) regroupant tous les acteurs éducatifs : Education Nationale, Ville, Associations, parents, enfants...
- Financer les postes « petite enfance » et « enfance », comme sur la jeunesse, sur du fonctionnement et non via une subvention sur le quantitatif.
- Prendre en compte l'accueil des enfants à besoins spécifiques (troubles du comportement, handicap en cours de diagnostic...) et des besoins de sur-encadrement et de formation.
- Obtenir la gratuité des transports du SMTC pour les accueils de loisirs comme l'ont obtenu les écoles de la Métro.
- Poursuivre et étendre les bourses BAFA de la Ville de Grenoble.
- Travailler au recrutement des animateurs occasionnels et des permanents conjointement Ville/associations.
- Participer au financement des projets d'accompagnement à la scolarité.

Les jeunes ont besoin d'écoute et de dialogue, et plus encore ceux fragilisés par des situations d'échec, familial ou scolaire. A Grenoble, le maillage territorial permet aux adolescents de trouver des réponses dans la proximité. A la croisée des cercles familiaux et scolaires, les associations socioculturelles offrent des espaces de vie de proximité, où les jeunes du territoire peuvent choisir librement d'aller et venir, constituant ainsi une transition entre la rue et des activités plus cadrées.

L'animateur, adulte médiateur, accompagne et oriente les jeunes dans leurs parcours d'intégration sociale et professionnelle. Il écoute, repère, prévient et oriente. Il rebondit sur les envies exprimées pour insuffler de nouvelles dynamiques et construire avec les participants un programme d'activités adaptées à leurs envies et leur autonomie, tout en les accompagnant dans la construction de leur vie citoyenne. Les animateurs jeunesse sont des adultes référents sur lesquels de nombreux jeunes s'appuient. Leur recrutement est un enjeu essentiel pour nos structures.

Le rôle des associations d'éducation populaire est, notamment, d'accompagner les jeunes rencontrant des barrières culturelles et économiques qui limitent leurs possibilités de découvrir d'autres horizons. Les aider à dépasser ces barrières va leur permettre de s'engager dans la vie sans crainte ni repli sur soi. Les actions proposées favorisent l'expression de chaque jeune, qui peut ainsi trouver sa place au sein du collectif, prendre des initiatives et valoriser de nouvelles compétences. Ainsi les associations socioculturelles permettent l'appropriation d'espaces d'apprentissage, de loisirs, d'expression et l'expérimentation de fonctionnements collectifs. Elles permettent aussi de créer des liens entre des jeunes avec des profils et des origines sociales différents, ce qui est souvent plus difficile en milieu scolaire. Elles offrent, enfin, aux adolescents des figures d'identification accompagnant la construction d'une citoyenneté éclairée et la reconnaissance pleine et entière de leurs aptitudes.

La grande majorité des associations socioculturelles grenobloises propose une continuité éducative de l'enfance à l'âge adulte. Des liens de confiance sont bien établis avec les jeunes et leur famille grâce au travail d'animateurs permanents, présents sur le long terme et sur de vastes amplitudes horaires.

Le soutien à la fonction parentale est un axe de travail majeur dans l'accompagnement des adolescents. Très en demande de dialogue, les parents interpellent souvent les animateurs, en cette période de transition particulière que vivent leurs enfants, pour échanger sur les questions relevant de la prise d'autonomie, des premières amours, des conduites à risques, de l'orientation scolaire et professionnelle, etc.

Les associations socioculturelles interviennent dans le cadre d'un tissu d'acteurs, croisant leurs compétences pour une cohérence efficiente : CODASE, Maison des adolescents, équipes éducatives des établissements scolaires, services de prévention, services de l'Etat, etc.

Elles proposent différentes actions comme : accueil foyer, accueil de loisirs, séjours, accompagnement de projets, accompagnement à la scolarité, animations vacances et périscolaires, actions de proximité, aide à la recherche de stages ou de jobs d'été ou encore parcours citoyen.

Points de vigilance - alertes techniques

- La CAF souhaite valoriser son soutien aux actions jeunesse, mais les critères de reconnaissance des heures CAF pour la jeunesse ne sont pas du tout adaptés aux réalités.
- Les associations sont prises en étau entre l'objectif d'un équilibre financier à respecter et la volonté de préserver l'accès au loisir pour un public fragile économiquement. L'offre de services socioculturels et socio-sportifs municipaux peut rentrer en concurrence avec des activités proposées par les associations socioculturelles de secteur. Les associations sont

dans l'incapacité notamment de s'aligner sur les tarifs Ville et ne disposent pas des mêmes moyens (communication, personnel). Il y a trop peu de concertation pour construire une offre globale pertinente, complète et qui ne fragilise personne.

- Difficultés de recrutement des animateurs jeunesse.

Propositions

- Mettre en place (à l'image du secteur 6) des coordinations jeunesse sur l'ensemble des secteurs pour proposer des actions coordonnées et complémentaires en direction des adolescents, en partant des réalités des différents acteurs et des besoins des jeunes de chaque territoire.
- Associer les structures socioculturelles et les jeunes à la définition et à la mise en œuvre de la politique jeunesse de la Ville de Grenoble.
- Renforcer les financements de postes « jeunesse » en fonction des besoins des territoires et des équipes déjà en place.

1-3 La mixité sociale

Pour que les histoires individuelles deviennent une richesse et afin d'éviter que les différences soient stigmatisées et fantasmées, les enjeux de mixité et du vivre ensemble sont centraux dans nos projets. Les activités proposées dans les maisons, associations socioculturelles, participent grandement à la lutte contre l'individualisation, l'isolement, en multipliant les occasions de mixité, de brassage social. Il est clair aujourd'hui que la mixité sociale ne se décrète pas, qu'elle n'est ni perdue ni acquise et doit être une préoccupation constante. En effet, lutter contre les déterminismes s'envisage à tous les échelons : communication, accueil, secrétariat, liens aux familles et aux services sociaux, tarification, et donc équilibre budgétaire, etc. La mixité est donc un axe de travail à part entière qui nécessite du temps de professionnels au service de tous les publics.

Points de vigilance - alertes techniques

- Le CCAS de la Ville de Grenoble participe financièrement à hauteur de 35 jours de vacances par an, pour les familles dont le Quotient Familial ne dépasse pas 920.
- Le montant des aides n'a pas augmenté depuis plusieurs années.
- A partir d'un Quotient de 488, l'aide ne dépasse pas 3€ par jour.
- Les aides ne sont accordées QUE pour les vacances et pas pour les mercredis.
- L'aide accordée jusqu'à un quotient de 920 exclut de fait les classes moyennes qui, elles, n'ont aucune aide. Ceci exclut encore un peu plus ces classes moyennes des associations, car elles n'ont pas les moyens financiers d'inscrire leurs enfants.
- Lourdeurs administratives pour les équipes de secrétariat des associations, qui peuvent être amplifiées là où les Maisons des Habitants manquent de ressources.
- Proposer des tarifs adaptés aux revenus des familles pèse sur les finances des associations. Contrairement au financement des crèches, il n'existe pas de compensation de financement par rapport aux revenus des familles. A ce jour, nous sommes contraints d'activer nos seuls leviers : l'augmentation des tarifs aux familles et le quotient familial.

Propositions

- Révision co-construite des modalités des aides CCAS pour élargir le public bénéficiaire et les périodes concernées.
- Compensation d'accueil de publics spécifiques (par exemple pour les mineurs non accompagnés).
- Soutenir des projets inter-associatifs pour favoriser la mixité des publics entre les territoires.

1-4 Les séjours

Les associations d'éducation populaire jouent un rôle important dans l'organisation et la proposition de séjours en direction des enfants et des jeunes. En effet, pour de nombreux enfants et adolescents, les séjours sont l'unique temps de départ en vacances ; un temps de découverte de territoires proches ou lointains, mais aussi un lieu et un temps de socialisation, d'apprentissage, de responsabilisation, d'amusement et de plaisir.

Les associations socio culturelles ont toute légitimité à organiser des séjours pour les publics qu'elles connaissent bien. Cette mission est inscrite dans leur projet éducatif et elles proposent à leur public des camps et séjours plus ou moins longs pour les enfants à partir de 4 ans et les jeunes.

Les points forts sont : la connaissance du public, la reconnaissance et la confiance des familles, l'adhésion des enfants et des jeunes qui partent avec leurs copains. Ces séjours nous permettent par ailleurs de maintenir une continuité dans le travail éducatif mené tout au long de l'année et la possibilité d'approfondir certaines activités (montagne, musique...).

Les colonies de vacances proposées par des structures ou associations ne sont pas forcément accessibles à tous, que ce soit par leur coût (inabordable si on n'a pas un bon comité d'entreprise ou une aide sociale) ou en raison de la difficulté pour les parents de laisser partir leur enfant ou leur adolescent avec des inconnus.

Points de vigilance - alertes techniques

- Manque de moyens humains : équipes de professionnels trop petites, difficulté à mener de front les séjours (très chronophages) et l'accueil de loisirs.
- Surcoût lié aux obligations réglementaires et au droit du travail (temps de travail, repos de nuit...) que les associations doivent reporter sur le prix à payer par les familles.
- Coût de certains séjours devenus inabornables : séjours ski...
- Législation de plus en plus contraignante pour les organisateurs d'accueils de mineurs.

Propositions

- Consolider et augmenter les financements des départs en séjour (courts et longs).
- Soutenir des projets inter-associatifs pour favoriser le développement des séjours.

1-5 L'accès à la Culture

L'accès à la Culture est une mission majeure des équipements socio-culturels

Explorer, développer, imaginer, créer, des verbes au cœur de nos actions culturelles. Lorsque Homo sapiens il y a 37000 ans pose sa main tel un pochoir sur la paroi d'une grotte et en laisse la trace révélée aux yeux de ses innombrables descendants tel un salut qu'il leur adresse, c'est le début du concept de culture. Les restes d'une civilisation se lisent dans ses œuvres d'art, les civilisations évoluent et s'enrichissent lorsqu'elles se croisent, dans un esprit d'ouverture.

Quelle plus belle mission que de donner accès à la culture, de libérer le potentiel créatif, de donner conscience de ses capacités, de ses talents enfouis !

Dès leur plus jeune âge, l'ouverture au dessin, à la peinture, au cinéma, à la danse, au théâtre, à la musique, apporte aux enfants un regard différent. Elle leur permet de découvrir des capacités qu'ils ignoraient, de prendre goût à des activités nouvelles et de souhaiter en poursuivre l'apprentissage.

Les équipements accueillent des enfants d'origines différentes et la pratique partagée d'activités facilite la mixité sociale et le mélange des cultures. L'ouverture à d'autres cultures permet l'enrichissement de tous, à travers l'art, la langue, l'écriture, sans oublier un art qui n'a rien de mineur, l'art culinaire car c'est ainsi qu'on cultive le goût et la curiosité.

Pour les jeunes, l'accès à la culture est souvent une pratique de groupe où la musique est reine. Le suivi des jeunes dans leurs projets, leur responsabilisation, l'accompagnement vers des spectacles, la rencontre d'artistes, l'intégration dans des groupes de danse, de théâtre ou de musique pour produire puis diffuser des spectacles, est un élément moteur des pratiques artistiques et de la responsabilisation.

A chacune des étapes, les équipements socioculturels sont là pour soutenir les jeunes afin qu'ils aillent au bout de leurs envies, de leurs rêves.

De la même manière, les adultes ont la possibilité de découvrir ou d'approfondir des pratiques culturelles, de partager leurs passions, d'en découvrir d'autres, de proposer d'animer de nouvelles activités, de produire des spectacles dans lesquels ils sont à la fois participants et organisateurs.

Que l'on soit enfant, jeune ou adulte, l'accès aux pratiques artistiques apporte un enrichissement extraordinaire, une ouverture et une possibilité d'apprendre de nouveaux modes d'expression à partager avec d'autres, une bien belle manière de tisser des liens.

C'est ce que permettent les équipements socioculturels.

Les structures socioculturelles proposent une approche de la culture où chacun a sa place quel que soit son niveau, dans un esprit de partage. Ainsi, des personnes, adultes ou enfants, vont pouvoir agir et créer ensemble sans notion de compétition ou d'excellence mais avec un objectif de progression et d'enrichissement collectif.

Points de vigilance - alertes techniques

- Les projets culturels sont dans la grande majorité des cas financés sur projet, sans prendre en compte le temps de travail des salariés permanents et notamment la coordination des projets.
- Le coût des projets culturels est largement sous-estimé et les aides ne correspondent pas à la réalité des besoins pour garantir des actions culturelles de qualité.
- Le matériel technique coûte cher à l'échelle d'une petite structure.

Propositions

- Construire un répertoire des possibilités de partenariats entre compagnies, artistes, lieux de diffusion et associations.
- Favoriser l'intervention d'artistes professionnels dans les projets pédagogiques des associations.
- Renforcer les liens entre les associations socioculturelles et les équipements culturels de la Ville.

1-6 La découverte de l'environnement : montagne et campagne

Un certain nombre d'associations socioculturelles, pour les urbains que nous sommes, utilisent la montagne et les territoires ruraux comme des espaces éducatifs naturels, grâce notamment à des partenariats avec la Mission Montagne de la Ville de Grenoble.

L'objectif principal de ces sorties est de faire connaître les activités de montagne et la campagne environnante, mais aussi d'entrer en contact avec les habitants tout en proposant une approche patrimoniale (découverte de la faune, de la flore). Par ce biais, on donne la possibilité à chacun de s'extraire du quartier et de résister à l'enfermement et aux communautarismes. On participe également aux actes de prévention en apportant une liberté d'agir et une ouverture au monde.

Ces supports d'activité sont en totale adéquation avec les valeurs de l'Education populaire, les sports de montagne représentant des vecteurs efficaces d'éducation et d'éveil à la citoyenneté. Ils permettent à chaque personne (enfant, adolescent, adulte) de mieux s'enraciner et d'être en lien

avec la nature, ce qui est difficile dans un quartier bétonné. Ils aident à changer nos représentations en offrant un autre regard sur le monde. Par ailleurs, l'activité physique, au travers de la montagne notamment, permet un dépassement de soi valorisant et épanouissant : pouvoir réaliser l'impensable (comme gravir un sommet) va transformer le regard que l'on a sur soi-même et sur les autres.

Points de vigilance - alertes techniques

- Les projets sur l'environnement nécessitent l'embauche d'un personnel technique spécifique dont le coût est non absorbable dans un fonctionnement ALSH traditionnel.
- Nos associations sont dépendantes de la Mission Montagne pour l'organisation de ce type d'activité (ressources, disponibilités...), Mission qui ne peut couvrir tous les besoins.

Propositions

- Conforter, en renforçant les moyens, ces activités réalisées en dehors de Grenoble pour toutes les ASC en lien avec la Mission montagne de la Ville de Grenoble.
- Soutenir les démarches de mutualisation inter-associative pour permettre par exemple au plus grand nombre de jeunes de faire du ski l'hiver.
- Elargir le champ d'activités de la Mission montagne à d'autres pratiques : voile, équitation, ski...
- Développer collectivement des outils de médiation et de formation autour de pratiques d'animation liées à l'environnement, notamment grenoblois.
- Favoriser des projets inter-structures avec des territoires ruraux.

1-7 Les secteurs socio sportifs

Seules 3 structures sur Grenoble disposent d'un secteur socio-sportif autour de l'activité du football : la Baja, la MJC des Allobroges et le Plateau.

Les activités sportives sont parfaitement complémentaires aux activités classiquement proposées par les structures socio-culturelles telles que celles menées dans le cadre des foyers jeunes. En effet, si les jeunes ont besoin d'écoute et de dialogue, et plus particulièrement les plus fragiles, la pratique d'un sport en club leur permet de trouver une activité de loisirs de détente dans laquelle ils peuvent se défouler, tout en ayant un cadre avec ses règles et une démarche éducative. Les jeunes qui fréquentent les activités sportives le font de façon assidue, généralement plusieurs fois par semaine (entraînements et matchs) et sont souvent très motivés.

La présence d'un animateur qui fait la passerelle entre une activité sportive et une association socioculturelle est un élément facilitateur de mixité. Il permet de mettre en place des activités regroupant des enfants ou des jeunes avec des profils et des intérêts très différents. C'est aussi un moyen efficace pour arriver à une parité entre filles et garçons. Ce brassage se concrétise le plus souvent pendant les périodes de vacances, lors de séjours ou de stages thématiques. En plus de permettre à des enfants ou des jeunes qui ne se côtoient pas dans le quotidien de se connaître, cela leur donne l'opportunité de faire des activités qu'ils n'auraient pas découvertes autrement, activités sportives pour les uns, activités culturelles ou artistiques pour les autres.

L'animateur sportif est en lien direct avec les enfants ou les jeunes, et ainsi possède une bonne connaissance du public, une reconnaissance et une confiance des jeunes et des familles. Cela permet d'assurer une réelle continuité éducative et un accompagnement qui peut s'inscrire sur plusieurs années (plus de 10 ans pour certains), les enfants changeant de catégorie d'année en année. Le champ d'intervention de l'animateur sportif dépasse l'activité football pour investir des projets plus larges à dimension éducative tels que des interventions en milieu scolaire dans certains cas, l'aide à la recherche d'un premier stage (3^{ème}) ou d'un job d'été, la mise en place d'un parcours d'initiation à la citoyenneté... L'implication directe de l'animateur socio-sportif dans l'organisation de ces activités

est un élément clé de réussite. En effet, grâce à sa position et son approche globale, il est en capacité d'établir des relations de confiance à la fois avec les jeunes du club sportif et avec ceux qui participent aux activités de l'association socio culturelle. Cette confiance est aussi importante pour les parents qui vont inscrire leurs enfants sans crainte.

Les actions socio-sportives dans leur ensemble sont reconnues par tous les acteurs du quartier mais aussi par les services de l'Etat, l'Education Nationale et la Ville.

Points de vigilance – alertes techniques

La place de la pratique sportive au sein des associations porteuses, son fonctionnement et son financement diffèrent en fonction de l'histoire de chacune mais on retrouve une constante à travers les ponts construits entre la famille, le socio culturel et l'école.

Aujourd'hui, nous constatons une divergence dans le financement des postes. Au niveau de la MJC des Allobroges, le poste est financé par la DEJ sur la base d'un ¾ temps. Au niveau de la Baja : aucune reconnaissance du poste socio sportif mais une aide de 9 500 € du service des sports au titre de l'aide au fonctionnement des clubs.

Quel que soit le mode de financement, l'intégralité des postes n'est pas couverte par les subventions, imposant aux associations socio culturelles de les financer sur leurs fonds propres.

Propositions

- Sécuriser les postes existants en assurant leur financement
- Favoriser les partenariats entre les associations socioculturelles et les associations sportives.
- Accompagner les associations sportives et socio culturelles à la mutualisation de postes.

2/ LA VIE DE QUARTIER ET LE DEVELOPPEMENT SOCIAL DU TERRITOIRE

L'Education populaire s'adresse à tous les publics et la mission des ASC ne saurait s'arrêter aux enfants et aux adolescents. Les associations jouent un rôle déterminant aussi pour les adultes et les familles en termes d'accès à la culture et aux pratiques sportives, d'aide à la parentalité, d'activités intergénérationnelles... Ces actions sont indispensables dans les territoires fragilisés. Nous revendiquons le fait d'être de véritables « maisons pour tous », complémentaires des MDH.

2-1 L'animation sociale de quartier

Généralement situées au cœur des quartiers, les associations socioculturelles (ASC) participent à l'animation de leur territoire d'implantation, et les relations avec nos adhérents dépassent très souvent le simple temps d'inscription ou de participation aux activités.

Par l'organisation de soirées-débats, fêtes de quartiers, soirées festives, festivals, spectacles vivants, vide-greniers, café-parents, etc., nous occupons une place importante dans le domaine de l'animation sociale des quartiers. Ces actions ne sont pas mises en place « hors sol », mais correspondent à l'attente des habitants, après concertation.

Les habitants attendent ces rendez-vous avec impatience. Nous œuvrons également pour les inciter à s'investir dans la vie de leur quartier. Ces rencontres difficilement estimables sur le plan qualitatif, demeurent pourtant essentielles pour la cohésion d'un quartier, pour faire en sorte que les personnes se rencontrent et apprennent à se connaître et à s'apprécier. Elles contribuent d'une manière ou d'une autre à favoriser le vivre-ensemble et répondent à un besoin social.

Nous mettons des salles ou des lieux à disposition de groupes d'habitants, ce qui leur permet de se rencontrer et de se retrouver, en présence, ou non, des professionnels des associations.

Points de vigilance - alertes techniques

- Ces actions ne sont absolument pas prises en compte dans le financement des associations socioculturelles par la Ville. Tout fonctionne par appel à projets, avec saupoudrage des subventions sur les projets..., ou pas.
- La Ville a confié l'animation sociale aux MDH mais, force est de constater qu'elles n'ont pas la même souplesse que nos associations et qu'elles sont contraintes de faire appel aux ASC pour la mise en œuvre. Par exemple, les MDH n'ont pas de régie d'avance et ne peuvent pas payer des prestations qui ne sont pas prévues.
- Il existe une réelle disparité entre les territoires dans la coordination de l'ensemble des acteurs.

Propositions

- Reconstruire un partenariat entre les MDH et les ASC pouvant faire l'objet d'une convention.
- Mettre en place des réunions inter-structures sur l'ensemble des quartiers pour favoriser le partage d'informations et construire des projets en partenariat.

2-2 Les secteurs adultes

S'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire, les associations socioculturelles s'adressent à l'ensemble des habitants de leur territoire d'intervention, pas seulement à l'enfance ou la jeunesse. En fonction de chaque projet, elles prennent en compte les adultes, en complémentarité des autres acteurs associatifs ou de la Ville. Elles sont porteuses de projets intergénérationnels.

Permettre à des populations adultes, qui ne se rencontrent pas autrement, de se côtoyer en agissant ensemble, dans le cadre d'activités culturelles ou par la mise en œuvre de projets communs, est un élément participant à la « paix sociale ». D'autant que ces actions s'inscrivent dans le cadre des valeurs de la République et dans une démarche laïque et citoyenne : elles sont parfois la seule opportunité pour certaines personnes de sortir de leur quotidien, de leur isolement ou de leur communauté.

Des adultes s'investissent dans les actions éducatives et ont ainsi une implication citoyenne dans nos événements. La sensibilisation des adhérents à l'intérêt de prendre part à la vie de l'association est une démarche indispensable qui doit être renouvelée régulièrement. Nous laissons une place au bénévolat, aux initiatives des adhérents, et renforçons l'intergénérationnel - qui concerne toutes les générations et pas seulement les liens entre enfants/jeunes et personnes âgées - contribuant ainsi à rompre l'isolement et à faciliter l'intégration sociale par des activités éducatives et épanouissantes.

Certaines ASC vont aussi :

- Favoriser le mieux vivre ensemble par la rencontre d'habitants autour de projets divers : carnaval, fête de quartier, vide-greniers, loto...
- Permettre la pratique d'activités de loisirs, culturelles, artistiques, sportives...
- Développer des projets d'action sociale au niveau de la santé, de la culture ou encore de l'apprentissage de la langue française...

Points de vigilance - alertes techniques

- Il existe un paradoxe qui doit nous interpeller, entre des activités proposées par des MDH gratuitement et les mêmes activités organisées par des ASC, et qui sont forcément payantes : il s'agit ici d'une forme de "concurrence", variable selon les quartiers, qui vient s'ajouter à la dépendance des ASC vis-à-vis de la Mairie, déjà mentionnée.
- Les ASC se heurtent à de grandes difficultés pour impliquer des habitants dans la gestion associative (CA, bureau).

Propositions

- Être reconnu et soutenus pour nos actions en direction de tous les publics et pas uniquement sur la question enfance/jeunesse.
- Soutenir les ASC dans la mise en place de tarifs différenciés en fonction des revenus, dans l'objectif de favoriser l'accès aux activités adultes et donc d'augmenter la mixité sociale.
- Réfléchir à l'accompagnement proposé par la Ville, en particulier lorsque l'activité est délivrée gratuitement.

2-3

Quelle gouvernance pour permettre la participation des habitants ?

La question de la gouvernance est essentielle et doit être pensée à tous les échelons et entre tous les acteurs :

- Au sein des associations : la question de l'engagement bénévole, du renouvellement des CA, de la technicité de la gestion associative, de leur représentativité...
- Entre les associations et la Ville : tant au niveau global que sur chacun des territoires...

Il convient de travailler en profondeur le lien entre les salariés des associations et les adhérents, dans l'optique de donner envie et de mobiliser les parents ou des jeunes pouvant et/ou souhaitant s'impliquer au sein des Conseils d'Administration, et afin d'éviter les CA vieillissants, où de moins en moins de membres fréquentent encore les structures concernées.

Nous savons que la participation aux assemblées générales est parfois un frein pour certaines familles (problème de garde des enfants par exemple). C'est en ce sens que certaines ASC les lient avec les fêtes du centre, et proposent notamment des animations ou spectacles pour les enfants, en parallèle de l'AG et au cœur du programme festif. Dans cette organisation-là, il est souvent plus facile d'inciter les parents à participer et parfois même à s'impliquer pour la suite.

Depuis quelques années, la disparition des fédérations d'éducation populaire dans la gestion et l'accompagnement des postes de direction a changé les relations entre direction et CA pour certaines structures.

Points de vigilance - alertes techniques

- La place des questions financières et de la gestion des ressources humaines est souvent trop importante par rapport aux projets et limite l'engagement dans les CA ou bureaux.
- La technicité grandissante de la gestion et direction associative nécessite des compétences professionnelles reconnues et variées.
- La bonne entente et la confiance partagée entre CA et direction salariée.
- La place grandissante du temps consacré à remplir des dossiers plutôt qu'à agir sur le terrain est inquiétante pour les techniciens, surtout pour les petites équipes.

Propositions

- Impliquer la Ville dans une réflexion et un échange sur les bonnes pratiques, pour favoriser voire apporter une aide à la démarche : logistique, outils d'échange (blog, communication).
- Valoriser l'implication dans la gestion associative, par le biais des politiques publiques.
- Travailler ensemble à des projets de formation de dirigeants associatifs employeurs.
- Sécuriser de manière pérenne les financements de postes des ASC pour favoriser le travail des CA autour des projets d'activités plutôt que sur la gestion.

3/ L'AVENIR DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES :

COMMENT SORTIR DE LA PRECARITE ET ASSURER LEUR PERENNITE ?

3-1 Le financement général

La disparition des emplois d'avenir, le durcissement d'attribution des emplois aidés et la baisse drastique de l'aide financière sur ces emplois, tout cela pénalise énormément nos associations. En effet, nous étions nombreux à faire travailler des jeunes animateurs sous ce statut, tout en les accompagnant dans leur démarche de formation professionnelle, nous leur permettions d'acquérir une solide expérience professionnelle en faisant partie pendant quelques années d'une équipe permanente.

Nous rencontrons une difficulté grandissante, voire jusqu'à l'impossibilité parfois, pour trouver des sources de financement autres que pour des projets spécifiques, dont les règles sont définies en amont par les financeurs. Ces financeurs ne financent que le projet lui-même, en aucun cas le salaire de la personne qui le conçoit et qui le suit....

Nous n'avons aucune prise en compte financière de l'encadrement supplémentaire nécessaire pour des enfants différents, mais non diagnostiqués formellement.

Il semblerait que, pour la loi de Finances 2020, l'abattement annuel de 20 000 € sur la taxe sur les salaires soit rediscuté. Ceci impactera directement toutes les ASC.

3-2 Relations entre la Ville et les associations : état des lieux et pistes d'amélioration

3-2.1 Travail en collaboration Ville et ASC

En ce qui concerne le lien entre les associations d'une part, et les élus et les techniciens de la Ville de Grenoble d'autre part, les ASC partagent le constat de beaucoup de progrès restant à faire. Des réunions de coordination existent par secteur, certaines portent des réflexions collectives fortes, d'autres pas du tout... Les réunions plénières sont des réunions d'information : mais quel en est l'objectif ?

Au niveau des demandes techniques concernant les bâtiments (réparation, interventions, communication des plannings de nettoyage des cours...), il est parfois nécessaire de relancer à plusieurs reprises des interlocuteurs techniques pour obtenir des informations.

Points de vigilance - alertes techniques

- Nous constatons de grandes disparités selon les territoires et selon les interlocuteurs. En ce qui concerne les interlocuteurs (techniciens, élus) avec qui nous échangeons régulièrement sur la situation de nos équipements, le mode de fonctionnement n'apparaît pas homogène et clair pour chacun.
- Ne pas multiplier les réunions sans objectif clair.

Propositions

- Il nous paraît essentiel que les techniciens (plus présents que les élus) aient une capacité de réponse plus importante sur les questions de financement, d'aides et de sollicitation.
- Redéfinir le rôle des élus de secteur dans les Conseils d'Administration des ASC et les liens en cas d'absence de l' élu de secteur.
- Redéfinir le mode de fonctionnement entre les techniciens de la Ville et les directeurs des ASC.
- Lors des plénières : nous présenter un bilan d'étape, identifiant parmi les objectifs ce qui a été fait, et ce qui n'a pas été fait et pourquoi ?

3-2.2 Financements Ville / ASC

La Ville de Grenoble est le premier financeur des ASC. A ce titre, les choix opérés par la collectivité ont un impact majeur sur la vie des maisons et sur la manière dont les habitants grenoblois, adhérents de nos associations trouvent, ou pas, des réponses à leurs besoins.

Depuis quelques années, le fonctionnement général des ASC est financé par quatre types de subventions :

1. La subvention dite « socle », de 100 000 € par association + 50 000 € par site supplémentaire + une bonification en fonction du Quotient Médian + 10 000 € pour les ASC en QPV et - 25 000 € pour les ASC bénéficiant d'une mise à disposition d'agents municipaux.
2. La subvention dite « quantitative », calculée sur le nombre d'heures enfants déclarées à la CAF, et dont le montant varie entre 0,60 € et 1,20 €, en fonction du Quotient Médian de chaque ASC.
3. Une participation de 30 000 € par poste à temps complet d'animateur jeunesse reconnu par la Ville.
4. Une subvention pour les activités périscolaires et divers projets, attribuée en fonction des dossiers présentés au service.

L'enveloppe globale a été réduite de 2.5%, impactant de manière différente chacune des associations en 2018 et 2019.

Points de vigilance - alertes techniques

- La subvention appelée « socle », censée financer le projet associatif, ne permet pas de financer les coûts incompressibles, dont le personnel administratif, de direction et d'entretien.
- Ainsi, les salaires de permanents du secteur Enfance sont payés par la subvention dite « quantitative », mettant par là même en danger la pérennité des postes. En effet, quoi de plus incertain que de faire financer le travail permanent par le versement d'une subvention dont le montant varie d'année en année en fonction du nombre d'heures enfants ?
- Les salaires des animateurs permanents pour la jeunesse sont pris en compte partiellement par un versement de 30 000 € par poste. Il faut donc trouver, chaque année, comment combler le coût de leur salaire. La conséquence est que nous ne disposons d'aucun budget de fonctionnement pour le secteur jeunesse.
- La prise en compte des « heures-enfants » pour le secteur jeunesse est très compliquée, la CAF durcit son mode de comptabilisation, entraînant, de fait, la baisse des heures prises en compte, donc la baisse de la subvention « quantitative » de la Ville, pour les jeunes.
- L'inflation et l'augmentation automatique de nos charges (ancienneté du personnel entre autres) ne sont plus prises en compte annuellement (suppression en 2014 de l'accord établi précédemment entre les associations et la Ville de Grenoble concernant la revalorisation annuelle du budget de fonctionnement de 1.25%, ce qui accentue l'effet ciseaux entre l'augmentation des charges et la baisse de subvention).
- La mixité sociale n'est pas financée correctement. La modulation du montant de la prestation horaire en fonction du Quotient Médian ne pallie que partiellement ce problème.
- L'accompagnement à la scolarité n'est pas financé par la Ville.

Propositions

- Une convention pluriannuelle quinquennale entre la Ville et les ASC, travaillée ensemble, qui fixe un cadre clair et partagé de financement du fonctionnement de nos structures.

3-2.3. Les locaux

La Ville met à disposition gracieusement les locaux et les fluides afférents aux associations socioculturelles pour mettre en œuvre leur projet au service des Grenoblois. Cette disposition est essentielle au bon déroulement des actions proposées, néanmoins, des améliorations peuvent être apportées.

Points de vigilance - alertes techniques

- Locaux parfois vétustes et parfois non adaptés aux besoins et aux modes de fonctionnement actuels.
- Difficultés de cohabitation avec les écoles, pour le périscolaire et l'accueil de loisirs : ces locaux sont de moins en moins accessibles aux ASC.

Propositions

Mise en place d'un « plan socioculturel » à l'image du « plan école » actuel.

- Année 2020 : état des lieux préalable.
- A compter de 2021 :
 - Réhabilitation des bâtiments les plus vétustes et notamment isolation thermique des locaux qui accueillent des mineurs.
 - Adaptation aux besoins actuels : polyvalence des espaces.
 - Prise en compte de la présence des accueils de loisirs dans les constructions ou réaménagements des écoles.
 - Conception d'aménagements adaptés aux accueils de loisirs dans les écoles déjà rénovées.

3-3 Les équipes de salariés

Les ASC se trouvent prises au piège des baisses de financements publics successives ces dernières années, alors même que les besoins des populations sont croissants : augmentation des familles monoparentales et donc de la demande de modes de gardes souples et adaptés à des horaires de travail fluctuants, pédibus, etc.

Les équipes de salariés - animateurs, secrétariat-accueil, comptabilité et direction - tous se trouvent face à une charge de travail grandissante avec de plus en plus de procédures administratives, éloignant les professionnels du terrain. La disparition des emplois aidés accru la pression sur les épaules des équipes qui ne peuvent plus faire face. Les procédures sont de plus en plus compliquées (malgré la volonté affichée de simplifier), les démarches de plus en plus lourdes et chronophages. La mutation actuelle des conventions CAF en est une démonstration quasi caricaturale.

Les réalités législatives et réglementaires sont devenues tellement contraignantes que les directeurs et les directrices sont obligés d'être tout le temps sur le fil du rasoir pour boucler les budgets, atteindre les objectifs, permettre aux équipes de réaliser leurs activités dans les meilleures conditions.

Points de vigilance - alertes techniques

- Baisses de financements publics successives.
- Charge de travail grandissante.
- Complexité administrative croissante.
- Mutation des tâches administratives par les organismes tutélaires.

Propositions

- Pérenniser le financement des postes permanents.
- Favoriser la mise en réseau des différents acteurs et les aider à l'animation : direction, animation jeunesse, animation enfance...
- Être un soutien dans nos échanges avec les organismes tutélaires intervenant dans nos activités (CAF, DDCS, Préfecture, Pôle Emploi...).

3-4 Les transports

Les ASC utilisent régulièrement les transports en commun du réseau TAG. La situation de pollution, l'urgence climatique et le nécessaire travail de sensibilisation de nos publics sur ces questions vont nous amener à de plus en plus privilégier ce mode de déplacement à la place des minibus. Nous sommes ouverts à une réflexion sur l'utilisation d'autres moyens de transport, en complément ou de façon alternative.

Points de vigilance - alertes techniques

- Limitation des activités faute de moyens de transport disponibles et accessibles.

Propositions

- Aider à la recherche de partenariats pour des solutions de déplacement des participants à nos activités.
- Nous demandons que l'équipe municipale qui siègera à la Métro soutienne la demande de gratuité de l'utilisation du réseau TAG pour les associations socioculturelles.

Conclusion

Le collectif des ASC de Grenoble a travaillé sur ce manifeste en vue des élections municipales de 2020. Ce document reflète nos difficultés et propose aussi des pistes d'amélioration et d'innovation pour le futur.

Ce manifeste marque le souhait des ASC de collaborer activement à l'organisation qui sera mise en place par la prochaine équipe municipale : nous comptons bien être, et de plus en plus, acteurs du développement de l'éducation populaire à Grenoble.

Nous attendons de chacun des candidats à l'élection municipale de 2020, qu'il précise son projet socioculturel, et qu'il s'engage devant nos concitoyens sur les réponses qu'il apportera à nos demandes.

Le collectif des ASC de Grenoble est à la disposition des candidats pour échanger et débattre sur leur projet et entendre leurs réponses à nos interrogations.

Au-delà des élections municipales de 2020, notre collectif souhaite continuer à travailler ensemble, en particulier à explorer des pistes d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des ASC : échanges de bonnes pratiques, efforts de gestion (mutualisation de certaines ressources), développement des activités inter-structures...